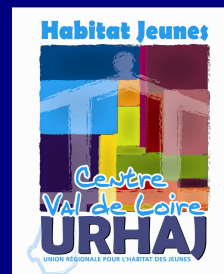


L'URHAJ Centre-Val de Loire intervient sur le territoire régional, pour effectuer des expertises en matière de logement des 16-30 ans (étude de besoins, étude de faisabilité)



Claude GARCERA : Titulaire d'une maîtrise de sciences de l'éducation. Directeur Général de l'Association Jeunesse et Habitat en Indre et Loire (FJT d'agglomération – CLLAJ départemental – antenne Mission Locale) et administrateur délégué au pilotage du projet et développement de l'URHAJ.

Caroline AUGER : Titulaire d'un Master de Géographie et d'un Master 2 – management des territoires urbains effectué par la voie de l'apprentissage à l'Université de Tours. Elle est la déléguée régionale de l'URHAJ. Cette dernière fonction consiste en l'animation de l'ensemble du réseau Habitat Jeunes de la région dans la perspective de construire des réponses plus adaptées à la demande diverse des jeunes, diversité qui s'exprime en fonction des particularités des territoires.

Laure DAVIOT : Titulaire d'un Master 2 professionnel « Evaluation des politiques publiques ». Elle est la chargée de mission de l'URHAJ.

Nos références depuis 2010 :

2010 : Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais (41)

2010 : Pays Sancerre-Sologne (18)

2010 : Pays de Vierzon (18)

2011 : Pays de la Touraine Côté Sud (36)

2011 : Pays Sologne Val Sud (45)

2011 : Pays Gâtinais et de la Communauté d'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (45)

2011 : Pays du Lochois (37)

2011-2012 : Pays Dunois (18)

2015 : Communauté de Communes du Pays d'Argenton (36)

2016 : Communauté de communes Cœur de Sologne (41)

Le diagnostic territorial

Il est réalisé selon deux approches : l'offre et la demande de logements. Ce diagnostic a pour objet d'évaluer les besoins en logements des jeunes âgés de 16 à 30 ans à l'échelle du territoire déterminé à partir du recueil de données principalement qualitatives. Il s'est agi de :

- recueillir les appréciations et la connaissance de partenaires locaux ;
- établir un état des lieux à partir de sources documentaires.

Il prévoit une phase de définition et de proposition d'un projet «habitat jeunes». Cette phase comprend la déclinaison d'un programme opérationnel sur le scénario retenu par le commanditaire qui précise les objectifs, le contenu, les modalités de mise en œuvre, les partenariats possibles ...

L'étude de faisabilité

Cette étude a pour objectif de vérifier la faisabilité économique du projet retenu. Elle offre une sécurité au Maître d'ouvrage, au gestionnaire et aux partenaires financeurs qui mesurent alors les conditions de réussite de leur projet. Il s'agit d'un réel outil d'aide à la décision.



Montoire-sur-le-Loir (7 logements)



Avoine (12 logements jeunes)